

Chaque goutte compte

Le guide de
l'opération

EDITION Été 2024



**Dispositifs hydro-économiques
gratuits pour les Drômois**

Sommaire

a. Les partenaires de l'opération

b. Le mot de la Présidente du Département

SECTION 1 - « Chaque goutte compte » en détails

1.1. L'opération en elle même

1.2. Les conditions de l'offre

1.3. Le territoire éligible

1.4. Le traitement de vos données

1.5. Commander des équipements et se faire livrer

SECTION 2 - FICHES INFO - Comprendre

2.1. Décryptage de la consommation domestique

2.2. Les coûts décomposés de l'eau potable

2.3. Le coût décomposé de l'E.C.S.

2.4. Débit, pression, et confort associés

SECTION 3 - FICHES METHODE - Agir

3.1. Réduire ma consommation en eau

3.2. Déterminer mes besoins, calculer un débit et un volume

3.3. Sélectionner des réducteurs de débit de robinet

3.4. La sobriété de l'eau aux toilettes

SECTION 4 - LE CATALOGUE - Choisir et installer

4.1. Les limiteurs de débit de douche

4.2. Les mousseurs pour robinets

4.3. L'EcoSac WC

c. La fable d'EcoWhat

d. Nous contacter

Chaque goutte compte

a.

Opération conduite par le **Département de la Drôme**, cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse .

Budget alloué à l'opération: **92 000€ TTC**
(Acquisition équipements + livraisons. Enveloppe globale, incluant la campagne d'information: 102 000€ TTC)

Ouverture du site web: **5 Juillet 2024**

Ouverture des commandes: **8 Juillet 2024**

3

Chaque goutte compte

b.

Parce que la ressource en eau est précieuse et qu'il est primordial de la préserver, le Conseil départemental de la Drôme a souhaité renouveler l'opération « Chaque goutte compte » et l'élargir à tous les Drômois dès cet été 2024.

Le Département est donc fier de vous fournir gratuitement ces dispositifs d'économie d'eau* afin de vous permettre de réduire significativement votre consommation moyenne d'eau et ainsi agir pour la planète.

Parce que chaque goutte compte, ensemble relevons le défi de la préservation de « l'or bleu » !

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental de la Drôme

** dans la limite des stocks disponibles et dans la limite d'un nombre maximum par type de dispositif et par foyer.*

4

Chaque goutte compte



Section 1

L'opération « Chaque goutte compte », en détails

L'opération « Chaque goutte compte »

L'opération en elle même

1.1.

/ Une opération dédiée aux usages dits "domestiques"

L'objectif de cette distribution gratuite de dispositifs hydro-économiques, initiée par le Département de la Drôme, est d'inviter les Drômoises et les Drômois à participer à un effort collectif de diminution des consommations d'eau pour préserver nos ressources.

Ces dispositifs permettent aux particuliers qui s'en équipent de diminuer leur consommation en eau, sans changer leurs pratiques, ni perdre en confort.

L'installation de ce type d'équipement n'empêche pas en parallèle de modifier ses pratiques et d'intégrer à son quotidien des gestes simples d'économie d'eau pour réaliser des économies supplémentaires. Pour en savoir plus sur les gestes simples d'économie d'eau pouvant être appliqués, rendez-vous en section 3 de ce Guide.

Cette opération prend la forme d'une distribution gratuite de dispositifs hydro-économiques pour les particuliers résidant dans le Département de la Drôme, via une commande en ligne ou par voie postale et livraison du matériel commandé directement en boîte aux lettres. Les équipements proposés sont des **mousseurs pour les robinets** (dans la limite de 4 maximum par foyer), des **régulateurs de débit pour les douches** (dans la limite de 2 maximum par foyer) et des **sacs économiseurs d'eau pour les toilettes** (dans la limite de 1 maximum par foyer).



Cette opération est portée par le Département de la Drôme dans le cadre d'un marché public dont l'entreprise E.S.S. EcoWhat S.A.S., est l'attributaire. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse subventionne cette opération à hauteur de 50%. Le Département de la Drôme prend en charge financièrement les 50% restant de l'opération. Ainsi, les équipements proposés dans le cadre de cette opération sont «gratuits» pour les bénéficiaires de l'opération.

L'opération « Chaque goutte compte »

L'opération en elle même

1.1.

Le Département de la Drôme et son prestataire exécutant l'opération, l'entreprise E.S.S. EcoWhat S.A.S., accordent une attention toute particulière à la protection de vos données à caractère personnel. Pour plus de renseignement sur la gestion des données à caractère personnel, rendez-vous en section 1.4. de ce Guide.

/ Comment je fais pour m'équiper via le site de l'opération?

Je me rends sur le site

<https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/>

1. Je m'inscris en créant un compte et m'assure que j'habite une commune éligible;
2. Je vérifie que mon foyer n'est pas déjà équipé de dispositifs hydro-économiques: Voir section 3 du présent Guide;
3. Je consulte la boutique en ligne et/ou ce Guide d'information afin de choisir les équipements adaptés;
4. Je m'engage à respecter les conditions particulières de l'offre.

Pas d'accès internet? Par d'ordinateur? Je commande par voie postale (Voir section 1.5. du présent Guide).

/ Puis-je bénéficier de cette opération si j'ai bénéficié de l'Édition 2023 réservée au territoire des bassins Galaure et Drôme des Collines, et Pleine de Valence ?

Oui absolument, vous pouvez en bénéficier à nouveau. Vous devrez cependant créer un nouveau compte sur le site web de l'opération avant de passer commande.

Pour en savoir plus sur le processus de Commande et de Livraison des équipements, rendez-vous en section 1.5. de ce Guide. Pour tout savoir sur les équipements disponibles, rendez-vous sur le Catalogue, en section 4 de ce Guide.

L'opération « Chaque goutte compte »

Les conditions de l'offre

1.2.

/ Les conditions spécifiques de l'offre

L'offre est disponible dans la limite des stocks disponibles d'équipements subventionnés et du montant maximum de l'opération de 92 000 € TTC (équipements et livraisons) ou au plus tard jusqu'en mars 2025. Le Département de la Drôme se réserve le droit de refuser les commandes qui conduiraient à dépasser ce montant. Le nombre d'équipements pouvant être commandés est limité pour chaque foyer à :

- > 2 réducteurs de débit pour douche (indépendamment de leurs caractéristiques),
- > 4 mousseurs de robinet (indépendamment de leurs caractéristiques),
- > 1 sac économiseur d'eau pour toilettes.

Chaque bénéficiaire doit s'engager à respecter les conditions spécifiques de vente à l'opération, lors de son inscription (c'est-à-dire sa « création de compte » sur le site web de l'opération), à savoir :

- > Résider sur une des 363 communes Drômoises éligibles à l'opération (Les communes éligibles sont listées en section 1.3. de ce Guide;
- > Faire un usage domestique des équipements et non un usage économique. Les entreprises sont exclues de l'offre;
- > Ne pas revendre les équipements,
- > Installer les équipements dans le foyer dans un délai de 1 mois à compter de la réception, et
- > Réaliser une demande maximum par foyer.

/ Les conditions de livraison

Les équipements commandés feront obligatoirement l'objet d'une prestation de livraison au domicile de chaque bénéficiaire, directement en boîte aux lettres, opérée par La Poste, déclenchée sous un délai de 5 à 7 jours à compter de chaque commande. La prestation de livraison ne comprend pas de suivi de colis, ni d'assurance. Nous vous remercions de veiller à ce que votre nom et prénom soient indiqués et lisibles sur votre boîte aux lettres.

En cas de non réception de votre commande, merci de porter réclamation auprès du S.A.V.de l'opération, via le Formulaire à remplir, en onglet [Aide et contact du site web](#) de l'opération de préférence, ou au téléphone, au 05 36 89 92 48, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, en précisant notre n° de commande.

L'opération « Chaque goutte compte »

Le territoire éligible

1.3.

/ Liste des communes éligibles à l'opération, par ordre alphabétique:

CP	Commune	CP	Commune	CP	Commune
26140	ALBON	26460	BEZAUDUN SUR BINE	26270	CLIOUSCLAT
26770	ALEYRAC	26160	BONLIEU SUR ROUBION	26400	COBONNE
26300	ALIXAN	26790	BOUCHET	26230	COLONZELLE
26780	ALLAN	26410	BOULC	26120	COMBOVIN
26400	ALLEX	26460	BOURDEAUX	26220	COMPS
26800	AMBONIL	26300	BOURG DE PEAGE	26740	CONDILLAC
26200	ANCONE	26500	BOURG LES VALENCE	26110	CONDORCET
26140	ANDANCETTE	26190	BOUVANTE	26510	CORNILLAC
26140	ANNEYRON	26460	BOUVIERES	26510	CORNILLON SUR L'OULE
26400	AOUSTE SUR SYE	26260	BREN	26350	CREPOL
26470	ARNAYON	26340	BRETTE	26400	CREST
26110	ARPAVON	26170	BUIS LES BARONNIES	26600	CROZES HERMITAGE
26260	ARTHEMONAY	26120	CHABEUIL	26460	CRUPIES
26340	AUBENASSON	26400	CHABRILLAN	26110	CURNIER
26110	AUBRES	26470	CHALANCON	26150	DIE
26340	AUCELON	26150	CHAMALOC	26220	DIEULEFIT
26570	AULAN	26230	CHAMARET	26400	DIVAJEU
26340	AUREL	26600	CHANOS CURSON	26290	DONZERE
26400	AUTICHAMP	26600	CHANTEMERLE LES BLES	26190	ECHEVIS
26560	BALLONS	26230	CHANTEMERLE LES GRIGNAN	26210	EPINOUBE
26300	BARBIERES	26310	CHARENS	26600	EROME
26120	BARCELONNE	26260	CHARMES SUR L'HERBASSE	26780	ESPELUCHE
26310	BARNAVE	26450	CHAROLS	26340	ESPENEL
26570	BARRET DE LIOURE	26300	CHARPEY	26470	ESTABLET
26150	BARSAC	26340	CHASTEL ARNAUD	26800	ETOILE SUR RHONE
26260	BATHERNAY	26120	CHATEAUDOUBLE	26400	EURRE
26400	BEAUFORT SUR GERVANNE	26110	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	26560	EYGALAYES
26310	BEAUMONT EN DIOIS	26330	CHATEAUNEUF DE GALAURE	26170	EYGALIERS
26760	BEAUMONT LES VALENCE	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE	26400	EYGLUY ESCOULIN
26600	BEAUMONT MONTEUX	26300	CHATEAUNEUF SUR ISERE	26730	EYMEUX
26300	BEAUREGARD BARET	26410	CHATILLON EN DIOIS	26110	EYROLES
26310	BEAURIERES	26750	CHATILLON ST JEAN	26160	EYZAHUT
26240	BEAUSEMBLANT	26300	CHATUZANGE LE GOUBET	26240	FAY LE CLOS
26800	BEAUVALLON	26110	CHAUDEBONNE	26160	FELINES SUR RIMANDOULE
26170	BEAUVOISIN	26510	CHAUVAC - LAUX MONTAUX	26570	FERRASSIERES
26110	BELLECOMBE TARENDOL	26260	CHAVANNES	26400	FRANCILLON SUR ROUBION
26470	BELLEGARDE EN DIOIS	26130	CLANSAYES	26750	GENISSIEUX
26170	BENIVAY OLLON	26240	CLAVEYSON	26600	GERVANS
26300	BESAYES	26450	CLEON D'ANDRAN	26750	GEYSSANS
26110	BESIGNAN	26260	CLERIEUX	26400	GIGORS ET LOZERON

L'opération « Chaque goutte compte »

Le territoire éligible

1.3.

/ Liste des communes éligibles à l'opération, par ordre alphabétique:

CP	Commune	CP	Commune	CP	Commune
26410	GLANDAGE	26770	LE PEGUE	26570	MONTBRUN LES BAINS
26400	GRANE	26460	LE POET CELARD	26350	MONTCHENU
26600	GRANGES LES BEAUMONT	26170	LE POET EN PERCIP	26400	MONTCLAR SUR GERVANNE
26230	GRIGNAN	26160	LE POET LAVAL	26760	MONTELEGER
26470	GUMIANE	26110	LE POET SIGILLAT	26120	MONTELIER
26390	HAUTERIVES	26510	LEMPES	26200	MONTELMAR
26730	HOSTUN	26210	LENS LESTANG	26510	MONTFERRAND LA FARE
26560	IZON LA BRUISSE	26190	LEONCEL	26560	MONTFROC
26300	JAILLANS	26290	LES GRANGES GONTARDES	26170	MONTGUERS
26310	JONCHERES	26110	LES PILLES	26220	MONTJOUX
26310	LA BATIE DES FONDS	26310	LES PRES	26230	MONTJOYER
26160	LA BATIE ROLLAND	26460	LES TONILS	26310	MONTLAUR EN DIOIS
26120	LA BAUME CORNILLANE	26740	LES TOURETTES	26150	MONTMAUR EN DIOIS
26730	LA BAUME D HOSTUN	26310	LESCHE EN DIOIS	26120	MONTMEYRAN
26790	LA BAUME DE TRANSIT	26250	LIVRON SUR DROME	26750	MONTMIRAL
26160	LA BEGUDE DE MAZENC	26270	LORIOLE SUR DROME	26800	MONTOISON
26420	LA CHAPELLE EN VERCORS	26310	LUC EN DIOIS	26510	MONTREAL LES SOURCES
26470	LA CHARCE	26620	LUS LA CROIX HAUTE	26130	MONTSEGUR SUR LAUZON
26340	LA CHAUDIERE	26780	MALATAVERNE	26120	MONTVENDRE
26740	LA COUCOURDE	26120	MALISSARD	26210	MORAS EN VALLOIRE
26700	LA GARDE ADHEMAR	26160	MANAS	26460	MORNANS
26740	LA LAUPIE	26210	MANTHES	26540	MOURS ST EUSEBE
26470	LA MOTTE CHALANCON	26300	MARCHES	26110	NYONS
26190	LA MOTTE FANJAS	26260	MARGES	26400	OMBLEZE
26170	LA PENNE SUR L'OUVEZE	26150	MARIGNAC EN DIOIS	26220	ORCINAS
26400	LA REPARA AURIPLES	26740	MARSANNE	26190	ORIOLE EN ROYANS
26600	LA ROCHE DE GLUN	26260	MARSAZ	26120	OURCHES
26400	LA ROCHE SUR GRANE	26410	MENGLON	26750	PARNANS
26170	LA ROCHE SUR LE BUIS	26600	MERCUROL VEAUNES	26510	PELONNE
26170	LA ROCHETTE DU BUIS	26170	MERINDOL LES OLIVIERS	26340	PENNES LE SEC
26160	LA TOUCHE	26560	MEVOUILLON	26380	PEYRINS
26560	LABOREL	26110	MIRABEL AUX BARONNIES	26120	PEYRUS
26560	LACHAU	26400	MIRABEL ET BLACONS	26110	PIEGON
26210	LAPEYROUSE MORNAY	26270	MIRMANDE	26400	PIEGROS LA CLASTRE
26600	LARNAGE	26310	MISCON	26700	PIERRELATTE
26150	LAVAL D'AIX	26170	MOLLANS SUR OUVEZE	26170	PIERRELONGUE
26240	LAVEYRON	26170	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	26170	PLAISANS
26190	LE CHAFFAL	26110	MONTAULIEU	26400	PLAN DE BAIX
26350	LE CHALON	26740	MONTBOUCHER SUR JABRON	26470	POMMEROL
26530	LE GRAND SERRE	26770	MONTBRISON SUR LEZ	26150	PONET ET ST AUBAN

L'opération « Chaque goutte compte »

Le territoire éligible

1.3.

/ Liste des communes éligibles à l'opération, par ordre alphabétique:

CP	Commune	CP	Commune	CP	Commune
26240	PONSAS	26740	SAVASSE	26130	ST RESTITUT
26160	PONT DE BARRET	26560	SEDERON	26410	ST ROMAN EN DIOIS
26600	PONT DE L'ISERE	26600	SERVES SUR RHONE	26340	ST SAUVEUR EN DIOIS
26150	PONTAIX	26150	(SOLAURE EN DIOIS) AIX EN DIOIS	26110	ST SAUVEUR GOUVERNET
26160	PORTES EN VALDAINE	26130	SOLERIEUX	26210	ST SORLIN EN VALLOIRE
26800	PORTES LES VALENCE	26160	SOUSPIERRE	26190	ST THOMAS EN ROYANS
26310	POYOLS	26400	SOYANS	26240	ST UZE
26340	PRADELLE	26420	ST AGNAN EN VERCORS	26240	ST VALLIER
26170	PROPIAC	26150	ST ANDEOL	26300	ST VINCENT LA COMMANDERIE
26450	PUY ST MARTIN	26170	ST AUBAN SUR L'OUVEZE	26150	STE CROIX
26160	PUYGIRON	26330	ST AVIT	26190	STE EULALIE EN ROYANS
26330	RATIERES	26260	ST BARDOUX	26170	STE EUPHEMIE SUR OUVEZE
26230	REAUVILLE	26240	ST BARTHELEMY DE VALS	26110	STE JALLE
26310	RECOUBEAU JANSAC	26340	ST BENOIT EN DIOIS	26400	SUZE
26570	REILHANETTE	26350	ST CHRISTOPHE ET LE LARIS	26790	SUZE LA ROUSSE
26510	REMUZAT	26310	ST DIZIER EN DIOIS	26600	TAIN L'HERMITAGE
26340	RIMON ET SAVEL	26260	ST DONAT SUR L'HERBASSE	26770	TAULIGNAN
26170	RIOMS	26110	ST FERREOL TRENTE PAS	26390	TERSANNE
26770	ROCHE ST SECRET BECONNÉ	26160	ST GERVAIS SUR ROUBION	26220	TEYSSIERES
26160	ROCHEBAUDIN	26240	ST JEAN DE GALAURE	26750	TRIRS
26110	ROCHEBRUNE	26190	ST JEAN EN ROYANS	26460	TRUINAS
26190	ROCHECHINARD	26150	ST JULIEN EN QUINT	26790	TULETTE
26160	ROCHEFORT EN VALDAINE	26420	ST JULIEN EN VERCORS	26120	UPIE
26300	ROCHEFORT SAMSON	26350	ST LAURENT D ONAY	26150	VACHERES EN QUINT
26340	ROCHEFOURCHAT	26190	ST LAURENT EN ROYANS	26310	VAL MARAVEL
26790	ROCHEGUDE	26740	ST MARCEL LES SAUZET	26230	VALAURIE
26100	ROMANS SUR ISERE	26320	ST MARCEL LES VALENCE	26310	VALDROME
26150	ROMEYER	26330	ST MARTIN D'AOUT	26000	VALENCE
26470	ROTTIER	26420	ST MARTIN EN VERCORS	26350	VALHERBASSE
26230	ROUSSAS	26190	ST MARTIN LE COLONEL	26110	VALOUSE
26770	ROUSSET LES VIGNES	26110	ST MAURICE SUR EYGUES	26420	VASSIEUX EN VERCORS
26510	ROUSSIEUX	26510	ST MAY	26400	VAUNAVEYS LA ROCHETTE
26450	ROYNAC	26750	ST MICHEL SUR SAVASSE	26110	VENTEROL
26510	SAHUNE	26190	ST NAZAIRE EN ROYANS	26340	VERCHENY
26340	SAILLANS	26340	ST NAZAIRE LE DESERT	26510	VERCLAUSE
26160	SALETTES	26770	ST PANTALEON LES VIGNES	26170	VERCOIRAN
26770	SALLES SOUS BOIS	26750	ST PAUL LES ROMANS	26340	VERONNE
26400	SAOU	26130	ST PAUL TROIS CHATEAUX	26560	VERS SUR MEOUGE
26270	SAULCE SUR RHONE	26140	ST RAMBERT D ALBON	26220	VESC
26740	SAUZET				

L'opération « Chaque goutte compte »

Le territoire éligible

1.3.

/ Liste des communes éligibles à l'opération, par ordre alphabétique:

CP	Commune
5700	VILLEBOIS LES PINS
26560	VILLEFRANCHE LE CHATEAU
26510	VILLEPERDRIX
26110	VINSOBRES
26470	VOLVENT

L'opération « Chaque goutte compte »

La gestion de vos données personnelles

1.4.

Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à l'instruction de votre demande par le Département de la Drôme et EcoWhat S.A.S. En application du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) – UE 2016/679 du 27/04/2016, nous vous communiquons ici les informations les concernant.

/ Dans quel cadre vos données à caractère personnel sont-elles collectées ?

Elles sont nécessaires à la mission de service public (intérêt légitime) dont est investi le Département de la Drôme dans le cadre de la fourniture et distribution de dispositifs hydro-économe confiée à EcoWhat S.A.S.

/ Qui collecte vos données, et pourquoi ?

EcoWhat S.A.S collecte directement vos données à caractère personnel au moment de votre inscription afin de passer commande pour l'acquisition de dispositifs hydro-économiques. L'objectif de cette collecte est de vérifier les critères d'éligibilité des bénéficiaires, de vérifier l'acceptation des conditions spécifiques de l'offre, de permettre la livraison des équipements commandés à votre domicile ainsi que de faciliter les démarches liées au S.A.V de l'opération.

Le Département de la Drôme collecte indirectement vos données à caractère personnel afin de :

- S'assurer des critères d'éligibilité et conditions spécifiques de l'offre,
- Répondre à toute réclamation sur l'opération de la part d'un bénéficiaire,
- Faire parvenir une enquête de satisfaction sur l'opération auprès des bénéficiaires y ayant consenti,
- Transmettre de l'information générale sur les économies d'eau,
- Evaluer les économies d'eau générées par la mise en place de dispositifs au sein des foyers ayant consenti à cette analyse,
- Justifier des dépenses engagées dans le cadre de l'opération et notamment auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse en cas de contrôle d'utilisation de subventions.

/ Quelles sont les données personnelles collectées ?

Les données collectées sont celles renseignées par le bénéficiaire au moment de sa commande via le formulaire d'information et d'acceptation du bon de commande postale, à savoir : Nom, Prénom, numéro de téléphone portable, adresse postale et email et, le cas échéant, numéro d'abonné au réseau d'eau potable ainsi que le nom du fournisseur d'eau potable.

13

L'opération « Chaque goutte compte »

La gestion de vos données personnelles

1.4.

/ Qui utilise vos données à caractère personnel ?

Les agents habilités du pôle Ressource en Eau, Milieu et Planification (PREMP) du Service Gestion de l'eau (SGE) de la Direction de l'environnement du Département de la Drôme et le personnel de EcoWhat S.A.S dédié à l'opération de distribution de dispositifs hydro-économiques à l'échelle du département de la Drôme.

/ Combien de temps sont conservées vos données à caractère personnel ?

- Pour EcoWhat S.A.S.: les données sont conservées pendant la durée de validité de l'opération de distribution de dispositifs hydro-économiques et jusqu'à échéance de la période de garantie des produits commandés.
- Pour le Département de la Drôme : elles sont conservées pendant la durée de validité de l'opération de distribution de dispositifs hydro-économiques et jusqu'au 31/12/2030 comme preuves comptables et éléments nécessaires pour tout contrôle d'utilisation de subventions, pour vérification des critères d'éligibilité et conditions spécifiques de l'offre, pour faire parvenir une enquête de satisfaction, pour transmettre de l'information générale sur les économies d'eau, pour répondre à toute réclamation et, le cas échéant, pour évaluer les économies d'eau engendrée par la mise en place des dispositifs. Passé ce délai, elles seront anonymisées.

Elles seront supprimées à partir de la date de retrait de votre consentement le cas échéant au traitement des données fournies, conformément à la réglementation en vigueur.

/ Quels sont vos droits sur vos données ?

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, notamment le règlement européen UE (2016/679) du 27 avril 2016, dans ses articles 15 à 22 et la loi Informatique et Libertés modifiée articles 49 à 56 vous disposez des droits d'accès à vos données, de rectification de vos données (mise à jour et complétude), de limitation du traitement, d'effacement de vos données. Vous pouvez également, retirer votre consentement à tout moment et définir le sort de vos données après votre décès.

L'opération « Chaque goutte compte »

La gestion de vos données personnelles

1.4.

/ Comment exercer vos droits ?

Toute information relative à vos droits sur vos données personnelles ou toute demande liée à l'exercice de vos droits, peuvent être formulées :

- soit par courriel sécurisé, accompagné d'une copie de votre titre d'identité aux agents du Département de la Drôme en charge de l'opération : premp@ladrome.fr ou au Délégué à la protection des données du Département de la Drôme : dpo@ladrome.fr,
- soit par voie postale, le demandeur adresse un courrier signé accompagné d'une copie de son titre d'identité à l'adresse suivante :

Pôle PREMP du SGE : Département de la Drôme – Direction Environnement – Service Gestion de l'Eau – Pôle Ressource en Eau, Milieux et Planification – 26 avenue du président Herriot – 26 026 Valence, Cedex 9

A l'attention du délégué à la protection des données : Hôtel du Département – Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Moyens Généraux – A l'attention du délégué à la protection des données – 26 avenue du Président Herriot – 26 026 Valence cedex 9

Vous disposez également du droit, quand cela est rendu nécessaire d'introduire, une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), soit par voie postale, Commission Nationale Informatique et Libertés 3, place Fontenoy – TSA 80 715 – 75 334 Paris cedex, soit par courriel sur www.cnil.fr

L'opération « Chaque goutte compte »

Commander des équipements et se faire livrer

1.5.



/ CAS 1: Commander par voie postale

Si vous n'avez pas les moyens de commander via internet, sur le site de l'opération <https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/>

Si vous ne disposez pas d'une connexion internet et/ou d'un ordinateur vous permettant de commander vos équipements via le site web de l'opération, nous vous invitons à vous procurer un **Bulletin de commande postale**, de le remplir, et de nous l'envoyer à l'adresse suivante:

ECOWHAT S.A.S.
Service Chaque Goutte Compte
20, Rue des trois piliers,
31000 Toulouse.

Nous vous contacterons par téléphone pour vous confirmer:

- Que nous avons reçu votre dossier, et qu'il est conforme et pris en compte;
- Que votre commande est préparée, et que nous l'avons confiée aux bons soins de LaPoste.

Où trouver votre Bulletin de commande postale?

- Dans les Mairies du territoire éligible, ou
- Dans l'onglet [Boîte à outils](#) du site web de l'opération.

Le processus de commande, les équipements proposés et les informations de livraison y sont entièrement détaillés.

L'opération « Chaque goutte compte »

Commander des équipements et se faire livrer

1.5.

CAS 2 : Commander sur internet

Si vous avez les moyens de commander via internet, sur le site de l'opération <https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/>

/ Etape 1: Créer un compte pour vous inscrire à cette opération (Obligatoire)

- Vérifiez votre éligibilité et inscrivez-vous en vous créant un compte personnel, dans l'onglet « [Mon compte](#) ».
- Remplissez tous les champs obligatoires de l'espace « Pas de compte? » à droite de votre écran; Si votre commune n'apparaît pas dans le menu déroulant, c'est que malheureusement vous n'êtes pas éligible à l'opération.
- Prenez connaissance et acceptez les Conditions spécifiques de l'offre, et des Conditions Générales d'Utilisation en cochant les cases dédiées;
- Remplissez les champs dédiés à votre facture d'eau actuelle le cas échéant,
- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer ».
- Un email vous est automatiquement et immédiatement envoyé par le Service Client (Vérifiez également dans les « courriers indésirables, ou spams, de votre boîte email), vous invitant à créer un mot de passe pour votre compte. Créez votre mot de passe sécurisé, et validez.
- Retournez sur le site web de l'opération, et identifiez-vous au moyen de votre email et votre mot de passe. Votre compte personnel est désormais fonctionnel, vous pouvez commander!

Mot de passe perdu?

Demandez la réinitialisation du processus de création de Mot de passe en suivant la démarche « Mot de passe perdu? » de la Rubrique Mon compte du site de l'opération.

/ Etape 2: Commander vos équipements sur ce site web

Dans l'onglet « [Boutique](#) » de ce site web, retrouvez l'ensemble des équipements disponibles dans le cadre de cette opération.

L'opération « Chaque goutte compte »

Commander des équipements et se faire livrer

1.5.

Pour visualiser et vous renseigner sur les caractéristiques de chaque équipement, cliquez sur sa photo à partir de la page d'accueil de la boutique. Sur cette « Page équipement », vous trouverez toutes informations nécessaires à votre prise de décision.

Le Catalogue des équipements est détaillé en section 4 de ce Guide, et est également disponible dans l'onglet [Boîte à outils du site web](#).

- Pour sélectionner et commander un équipement, rendez-vous sur la Page équipement en question en cliquant sur son image principale, renseignez le nombre d'unités souhaité (dans la limite du nombre maximal par référence), et cliquez sur le bouton « Ajouter au panier ». Poursuivez la démarche ci-dessus jusqu'à avoir rempli votre panier à votre guise.
- Rendez-vous sur votre panier d'achat en cliquant sur l'onglet dédié (en haut à droite de votre écran). Vérifiez votre panier total. Ajustez-le au besoin.
- Une seule option de livraison vous est proposée dans le cadre de cette opération. Votre commande vous sera livrée directement dans votre boîte aux lettres, sans option de suivi de colis, par La Poste.
- Cliquez sur le bouton « Valider votre commande ».
- Vous recevrez un email automatique récapitulatif de votre commande, incluant le détail de votre panier, l'adresse de livraison, et votre n° de commande.
- Dès que votre commande aura été préparée par l'EcoWhat S.A.S., vous recevrez un email automatique du Service Client, qui vous indiquera que votre commande est en cours de livraison par La Poste.

/ Une question? Un souci? Contacter notre Service Client et S.A.V.

Pour toute question ou réclamation, nous vous remercions de remplir le formulaire dédié, accessible en onglet [Aide et contact du site web](#), en remplissant l'intégralité des champs disponibles, et en sélectionnant l'objet de votre question ou réclamation à l'aide du menu déroulant de préférence, ou au téléphone, au 05 36 89 92 48, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, en précisant notre n° de commande.

Chaque goutte compte



Section 2

FICHES INFORMATIVES

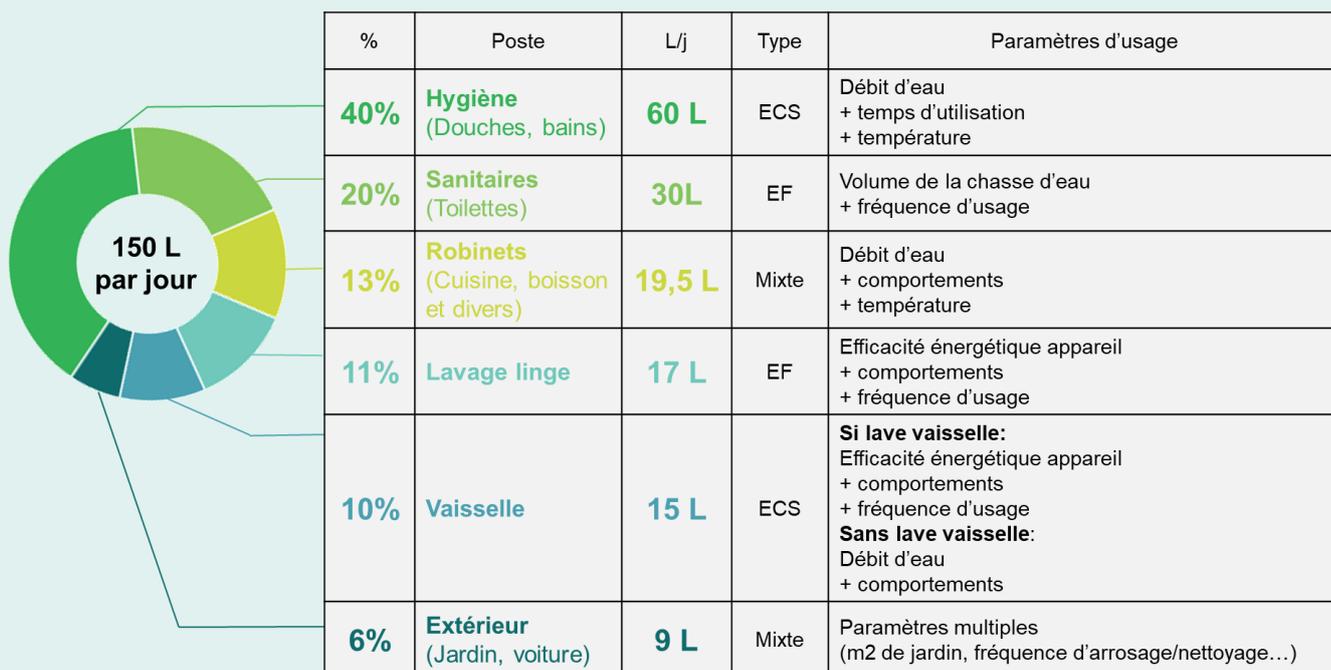
Comprendre

Info 1 - Décryptage de la consommation domestique en eau potable

/ A la maison, la conso d'eau a été multipliée par 6 en 100 ans

Au début du siècle dernier, aller chercher l'eau à la source ou au puits, laver son linge au lavoir faisaient partie des tâches quotidiennes. Les évolutions économiques et sociales, la modernisation, l'urbanisation, l'arrivée de l'eau courante dans les logements ont peu à peu modifié nos usages domestiques. Aujourd'hui, en moyenne en France, un individu consomme 55 000L d'eau par an. C'est beaucoup trop! Rendez-vous compte... C'est l'équivalent, par jour et par usager de 150 litres consommés ; ou encore d'une baignoire, remplie à ras-bord ; ou enfin, de 16,6 packs de bouteilles d'1,5L !

/ La consommation domestique quotidienne par habitant, en moyenne:



/ Et ailleurs dans le monde ?

La consommation domestique moyenne par habitant est le reflet de nos modes de vie.

USA = plus de 360L par jour Afrique du Sud = 237L par jour ; Australie = 260L par jour ;
Europe = 175L par jour ; Ethiopie = 10 à 20L par jour.

Info 2 - Les coûts décomposés de l'eau potable

2.2.

L'eau est un bien commun, mais les services qui permettent de la rendre potable, de la distribuer, puis de l'épurer après utilisation ont un coût. Pour cette raison, l'eau potable est facturée aux abonnés du service d'eau, et l'argent ainsi collecté couvre le coût des services. Son prix varie sur le territoire en fonction de nombreux paramètres.

/ L'eau a un coût : potabilisation et d'assainissement

En tant que ressource naturelle, l'eau n'a pas de prix. La facture payée par les usagers de l'eau potable s'explique par le coût des services publics d'eau et d'assainissement.



Pour distribuer l'eau, il faut d'abord la prélever, la potabiliser lorsque c'est nécessaire, l'acheminer jusqu'au robinet, puis, après usage, la collecter, la transporter en station de traitement et l'assainir, pour finalement la rejeter dans le milieu naturel. Ainsi, le prix payé par l'utilisateur permet de couvrir le coût de toutes ces étapes. Il inclut le service d'eau potable et le service d'assainissement, mais également des redevances et des taxes, qui doivent servir à compenser la pollution générée par les usages de l'eau.

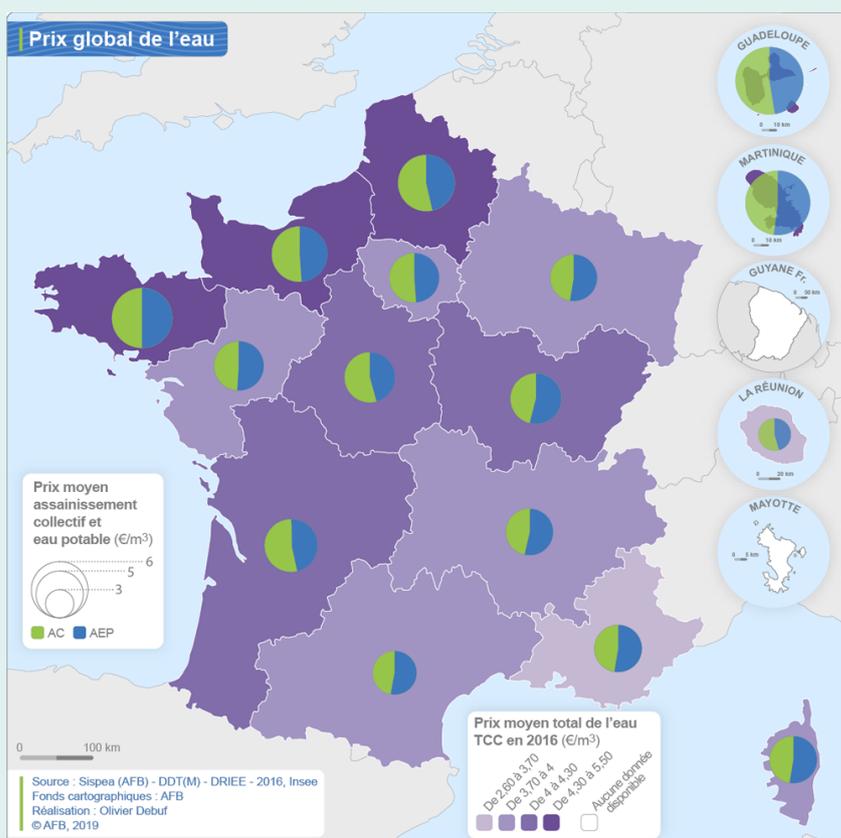
Selon le dernier rapport de l'autorité compétente, le prix moyen du service de l'eau et de l'assainissement est de 4,14 euros/m³ en 2019, soit 2,07€ pour l'eau potable et 2,0€ pour l'assainissement. Ce chiffre se situe dans la moyenne basse des pays européens.

Sur la base d'une consommation de 120 m³, la facture annuelle d'un ménage s'élève donc à 469,8€ / an soit environ 1 % du revenu moyen. La part respective des deux services et des redevances était alors, en moyenne, de 39% pour l'eau potable, de 38% pour l'assainissement collectif, et de 23% pour les taxes et redevances. Les usagers ayant recours à l'assainissement individuel s'acquittent eux-aussi d'une part portant sur l'assainissement, liée aux coûts du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Info 2 - Les coûts décomposés de l'eau potable

/ Le prix de l'eau varie selon les territoires

Les coûts que représentent l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées ne sont pas les mêmes sur le territoire. Le prix de l'eau peut varier d'une collectivité à l'autre. De nombreux facteurs expliquent les disparités observées sur le territoire.



La qualité de l'eau brute prélevée est le premier. Une eau de qualité médiocre requiert davantage de traitements pour devenir potable qu'une eau de bonne qualité.

La densité de population est aussi un paramètre déterminant. Son influence sur le prix de l'eau est essentiellement liée à des économies d'échelle. Une plus grande densité augmente la rentabilité des équipements, puisque davantage d'utilisateurs se partagent les coûts. C'est particulièrement marqué pour les dépenses liées à la distribution.

Autre facteur, plus la ressource est géographiquement éloignée des lieux d'utilisation, plus les coûts d'acheminement sont élevés.

Les coûts liés à l'assainissement des eaux usées dépendent aussi de la sensibilité du milieu récepteur (une rivière, un plan d'eau, une eau côtière, etc.). Si les capacités d'autoépuration du milieu sont faibles, l'épuration de l'eau doit être plus importante, ce qui entraîne des coûts plus élevés.

C'est aussi le cas lorsqu'il existe des enjeux sanitaires dans le milieu récepteur : la baignade dans un plan d'eau, une activité de conchyliculture sur le littoral, etc. Enfin, la taille de la collectivité joue aussi un rôle, en particulier parce que certaines petites collectivités disposent de règles comptables spécifiques, ce qui leur permet de modérer leur prix de l'eau.

Info 2 - Les coûts décomposés de l'eau potable

2.2.

/ La facture d'eau est adressée à l'abonné au service

La facture d'eau est envoyée par le gestionnaire du service d'eau ou d'assainissement - la commune, le groupement de communes ou l'entreprise délégataire - à l'abonné. C'est donc le locataire qui reçoit la facture, sauf si le propriétaire du logement s'acquitte lui-même de la facture d'eau et répercute le prix dans les charges : dans ce cas c'est lui qui la reçoit.

Le **prix de l'eau** étant fixé par mètre cube, le montant de la facture dépend du nombre de mètres cubes consommés par l'abonné.

Le **prix relatif au service d'eau** est décrit dans la rubrique « distribution de l'eau ». Il comprend un montant fixe d'abonnement au service et une part variable, fonction du volume d'eau potable utilisé sur la période de facturation. Éventuellement, la part pour location et entretien des compteurs peut apparaître dans cette rubrique, mais elle est souvent intégrée à l'abonnement.

Le **prix relatif au service d'assainissement** est décrit dans la rubrique « collecte et traitement des eaux usées ». Lui aussi comprend un montant fixe d'abonnement au service et une part variable, fonction du volume d'eaux usées rejeté par l'abonné.

Enfin, les **taxes et redevances**, reversées à l'agence de l'eau (ou à l'office de l'eau en outremer) sont, globalement, décrites dans la rubrique « prélèvements des organismes publics » :

- La première sert à financer la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.
- La deuxième permet de lutter contre la pollution de l'eau.
- La troisième sert à préserver les ressources en eau.
- Enfin, une taxe « Voies navigables de France » (VNF - établissement public en charge du domaine public fluvial) est perçue lorsque l'eau est prélevée ou rejetée dans une rivière ou un fleuve.

Info 3 - Les coûts décomposés de l'eau chaude

L'Eau Chaude Sanitaire (ou ECS), c'est l'eau chaude produite à l'aide d'un chauffe-eau, d'un cumulus, ou tout autre dispositif de chauffage, pour alimenter le réseau à usage domestique et sanitaire. On l'oublie souvent, l'eau chaude représente une charge énergétique supplémentaire, liée au chauffage de l'eau. Environ 60% de l'eau potable que vous consommez est chauffée.

/ Combien vous coûte votre eau chaude ?

Le calcul, dont le tableau en en page suivante, s'établit autant sur la facture d'eau, qui prendra en compte les mètres cubes d'eau utilisés, que d'après des dépenses énergétiques nécessaires à l'obtention de la température idéale, qu'elles soit d'origine électrique, ou via gaz naturel.

Pour 1m3 d'ECS, d'origine électrique: 9,43€ / m3 d'eau chaude

Facture d'eau froide:	3,78 €	(Tarif moyen pour 1m3 d'eau froide)
Facture d'électricité:	5,65€	(Coût moyen du chauffage électrique d'1m3 d'eau chaude)
Facture totale:	9,43€ / m3 d'eau chaude	
	dont part eau: 40%	
	dont part électricité: 60%	

Pour 1m3 d'ECS, d'origine gaz naturel: 6,64€ / m3 d'eau chaude

Facture d'eau froide:	3,78 €	(Tarif moyen pour 1m3 d'eau froide)
Facture de gaz:	2,86€	(Coût moyen du chauffage au gaz d'1m3 d'eau chaude)
Facture totale:	6,64€ / m3 d'eau chaude	
	dont part eau: 57%	
	dont part électricité: 43%	

/ Economiser de l'ECS, c'est économiser de l'énergie...

Depuis octobre 2021, nous subissons une hausse substantielle des tarifs de fourniture d'énergie (électricité + gaz). A consommation constante, cette situation entraine une augmentation importante de vos factures d'énergie, et donc une baisse de votre pouvoir d'achat. Il est crucial de vous prémunir contre l'impact de cette crise énergétique.

Dans ce contexte, réduire vos consommations d'ECS avec les équipements proposés dans cette opération, c'est un excellent levier pour amoindrir l'incidence de cette crise énergétique sur vos factures d'énergie.

Info 3 - Les coûts décomposés de l'eau chaude

Tableau de calcul (avec tarifs 2022)*

Données de calcul	Température de l'eau froide:	12°C
	Température de l'eau chaude:	40°C
	Différentiel de température:	28°C (40°C - 12°C)
	Energie nécessaire pour élever d'1°C un volume d'1L d'eau	1,162 wattheure
	Energie nécessaire pour élever de 28°C un volume d'1m ³ d'eau	32,5 kWh (1,162 x 28°C x 1000)
	Tarif moyen d'1 kWh, <i>Tarifs Bleu - Base 6 kVA</i> - Origine électrique	0,1740 €TTC/kWh
	Tarif moyen d'1 kWh, <i>Tarifs Bleu - Base</i> - Origine gaz naturel	0,0880 €TTC/kWh
Calcul par source d'énergie	Facture d'eau froide (Tarif moyen pour 1m ³ d'eau froide)	3,78 €
	Facture d'électricité (Coût moyen du chauffage électrique d'1m ³ d'eau chaude)	5,65€ (32,5 kWh x 0,1740 €/kWh)
	Facture de gaz naturel (Coût moyen du chauffage au gaz d'1m ³ d'eau chaude)	2,86€ (32,5 kWh x 0,0880 €/kWh)
Factures totales	Facture totale pour 1m³ d'ECS d'origine électrique	9,43€ / m³ d'eau chaude (3,78€ + 5,65€)
	soit, en % de la facture totale:	Part eau: 40% Part électricité: 60%
	Facture totale pour 1m³ d'ECS d'origine gaz naturel	6,64€ / m³ d'eau chaude (3,78€ + 2,86€)
	soit, en % de la facture totale:	Part eau: 57% Part électricité: 43%

* Calculs simplifiés, hors déperdition calorifique dans le ballon, déperditions le long des tuyaux non calorifugés, pertes de rendement au niveau de la chaudière si en hiver (chauffage en marche, donc rendement optimal voisin de 90%) ou en été (rendement proche de 50%)...

/ Le débit, qu'est ce que c'est?

Le débit est un volume d'eau (exprimé en litres ou en m³) qui coule pendant un temps donné (secondes ou minutes, par exemple).

Exemple : S'il faut une minute pour remplir un seau de 10 litres à l'aide de votre robinet, le débit de votre robinet est de 10 litres par minute (ou 10 l/min).

Un débit (ou L/min, m³/min) mesure donc la quantité d'eau qui s'écoule, à l'utilisation d'une douche, d'un robinet, durant une minute. C'est l'unité qui détermine l'efficacité d'usage, ce qui est déterminant pour économiser l'eau, et limiter les gaspillages! Même si vous ne pouvez pas gérer le débit d'eau avant compteur, il vous est toujours possible de le gérer après compteur, en modifiant vos robinetteries.

/ La pression, qu'est ce que c'est?

La pression est une force exercée par l'eau sur une surface. Elle est mesurée en bar.

Exemple : Bouchez votre robinet avec un doigt. L'eau pousse sur votre doigt, et plus vous bouchez le robinet, plus il sera difficile de maintenir votre doigt en place : c'est ce que l'on appelle la pression.

La pression mesure donc la force avec laquelle l'eau s'écoule, à l'utilisation d'une douche, d'un robinet. Avant d'arriver au compteur d'eau, cette force est d'environ 3 bars mais dans certains cas, elle est plus élevée et cela risque d'endommager vos canalisations et vos installations sanitaires. Faites les vérifier par des plombiers, afin d'obtenir une pression idéale.

Chaque goutte compte



Section 3

FICHES METHODOLOGIQUES

Agir efficacement

Méthode 1 - Réduire votre consommation en eau potable

3.1.

La sobriété est une réduction volontaire de la consommation, réalisée à travers des actions d'ordre « passives », et des actions d'ordre « actives » au profit d'autres, moins intensives en termes d'eau consommée. Elle consiste à réinterroger nos besoins et nos usages de l'eau. Il ne s'agit évidemment pas de limiter autoritairement les usages par des mesures de contingentement ou de rationnement, mais de changer les pratiques de consommation.

/ Agir sur l'intégralité des paramètres d'usage, de manière éclairée

Une sobriété optimale, c'est combiner la sobriété passive, la sobriété active, et la sobriété dimensionnelle. Une sobriété optimale, c'est agir sur l'intégralité des paramètres d'utilisation de chaque équipement. Et cela implique de décortiquer votre consommation.

En bref, il n'y a pas de petites économies : les petites gouttes feront les grandes rivières !

/ Sobriété passive: Equipez-vous aujourd'hui!

Grâce aux équipements proposés dans le cadre de cette opération, vous réalisez des économies durables, de manière dite « passive ». Installer vos dispositifs hydro-économiques vous permettra de réduire les flux de vos robinetteries, immédiatement et durablement, afin de mitiger votre consommation d'eau potable.



Méthode 1 - Réduire votre consommation en eau potable

3.1.

/ Sobriété active: Les bons gestes!

- > Préférez la douche au bain. 1 bain = 120 litres; 1 douche non équipée = 60 litres
- > Réduisez votre temps de douche. 2min en moins sous la douche = 70 € sauvés/an
- > Coupez l'eau lorsque vous vous savonnez-shampooinez.
- > Laissez les robinets mitigeurs en position « froid » pour éviter de tirer de l'eau chaude inutilement
- > Réglez la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Faites vérifier son efficacité régulièrement. Un ballon entartré = 20 à 30% de consommation d'énergie supplémentaire
- > Programmez ou utilisez vos lave-linge et lave-vaisselle aux heures creuses uniquement, et utilisez la température la plus basse possible : 80% de l'énergie consommée par un lave-linge ou un lave-vaisselle sert au chauffage de l'eau !
- > Coupez votre chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours
- > Récupérez l'eau de pluie pour arroser les plantes et laver la voiture
- > Partez à la chasse aux fuites, elles peuvent vous coûter cher ! Un robinet qui goutte = 50€/an ; Une petite fuite de chasse = 100€/an ; Un chauffe eau qui fuit = Plus de 800€ !

/ Quelques ordres de grandeur utiles...



50 000 à
80 000 litres



200 à
250 litres



15 à 20
litres / m2



36 à
60 litres



12 à
16 litres

Méthode 2 - Déterminer mes besoins, calculer un débit et un volume

3.2.

/ Ai-je besoin des équipements proposés?

Si le débit actuel de vos robinetteries est supérieur à celui des équipements proposés dans le cadre de cette opération, c'est que vous avez une **marge de manœuvre**, et qu'il est nécessaire de vous équiper!

Pour déterminer si vous avez besoin de réduire les débits de votre robinetterie (douche, robinets...) grâce des équipements proposés dans le cadre de cette opération, nous vous recommandons de mener cette **expérience simple**, à chaque sortie d'eau (douche, robinets...).

/ Calculer un débit - Faites l'expérience suivante:

Le débit doit être mesuré au pied du robinet ou de la douche, en ouvrant entièrement l'arrivée d'eau.

- Munissez vous d'un contenant vide gradué (un seau de 10 litres par exemple) et d'un chronomètre.
- Remplissez le contenant, en comptant le temps nécessaire pour le remplir d'eau jusqu'à la graduation.
- Calculez ensuite le débit, en litre par minute, grâce à la formule suivante :

$$(60 \text{ secondes} \times \text{quantité d'eau du contenant en litres}) \div \text{temps nécessaire pour le remplir, en secondes}$$

Exemple :

Si l'on met 40 secondes à remplir notre seau de 10 L, cela donne :
 $(60 \times 10) \div 40 = 15$. Le débit de notre robinet est donc de 15 L/min.

- Comparez le débit de votre robinet ou de votre douche avec le débit des dispositifs proposés dans le cadre de cette opération. Si le débit actuel de votre robinet ou de votre douche est plus grand que celui des dispositifs proposés, alors vous pouvez vous équiper pour faire des économies d'eau.

Renouvelez la démarche à chaque point d'eau. **Ne gaspillez pas cette eau, pensez à la réutiliser!**

Méthode 2 - Déterminer mes besoins, calculer un débit et un volume

3.2.

Attention!

Un volume minimal de 3 litres d'eau est recommandé par les autorités sanitaires, afin d'assurer une évacuation efficace des eaux noires (eaux d'évacuation des WC) et le maintien en bon état des systèmes d'assainissement.

Pour déterminer si vous avez besoin de réduire le volume de votre chasse d'eau au moyen du dispositif proposé dans le cadre de cette opération, nous vous recommandons de mener une petite expérience simple, dans chacun de vos toilettes.

/ Calculer un volume - Faites l'expérience suivante:

Le volume doit être mesuré dans la vasque (réservoir) de votre chasse d'eau (hors toilettes encastrées, également appelées WC suspendus, dont la vasque est emmurée, et donc inaccessible):

- Coupez entièrement l'arrivée d'eau (vanne toilettes, salle de bain, ou à défaut, générale);
- Tirez la chasse d'eau. Elle doit être totalement vidée ;
- Ouvrez votre réservoir en dévissant ou déclinçant le bouton poussoir. Autrement dit, enlevez le couvercle de votre chasse d'eau ;
- Munissez-vous d'un contenant vide gradué (une bouteille de 1 litre par exemple);
- Remplissez votre réservoir grâce à votre contenant gradué, en comptant le volume d'eau nécessaire, pour le remplir d'eau jusqu'à la stabilité parfaite du flotteur.

Interprétation des résultats :

Si le résultat de l'expérience est supérieur à 6 litres, c'est que vous avez une marge de manœuvre, et qu'il est recommandé d'installer un Sac WC. Vérifiez néanmoins que des dimensions du Sac WC sont compatibles avec l'espace disponible à l'intérieur de la vasque (réservoir) de votre chasse d'eau.

Si le résultat de l'expérience est inférieur ou égal à 6 litres, vos toilettes sont déjà très économes, et nous vous déconseillons de réduire davantage leur volume.

Renouvelez la démarche à chaque point d'eau. **Ne gaspillez pas cette eau, pensez à la réutiliser!**

Méthode 4 - Sélectionner des réducteurs de débit de robinet

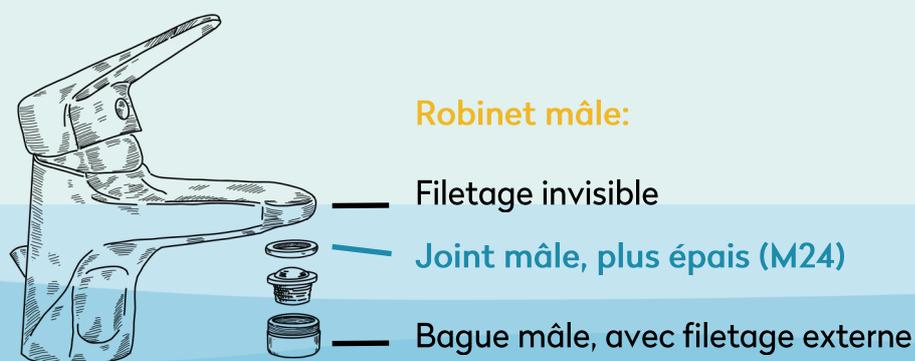
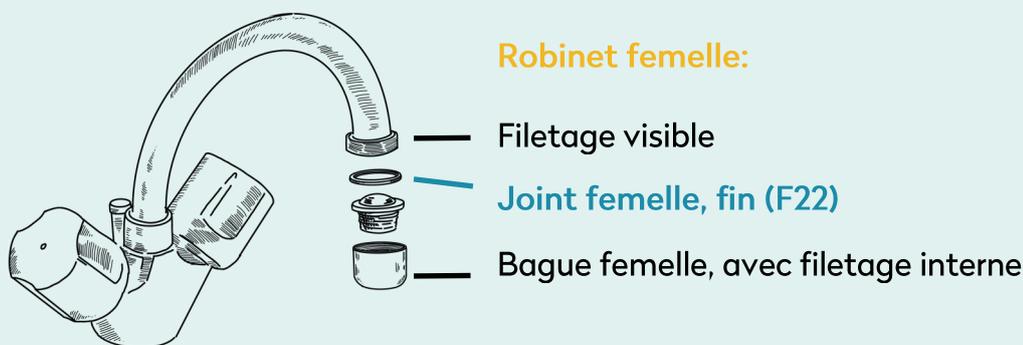
/ L'embaras du choix...

Régulateur de jet, Mousseur, Aérateur ou Brise-Jet, il existe divers noms pour définir la pièce qui se trouve en bout de la majorité des robinets du marché. Cette pièce, élément essentiel du robinet, vissée avec une bague et un joint, permet de canaliser le jet, d'éviter les éclaboussures, de filtrer l'eau porteuse de résidus mais surtout de réguler le débit maximal de votre robinet.

Sur un robinet standard la consommation varie entre 12 et 15 litres à la minute, faites le calcul, vous laissez lors du lavage des dents votre robinet couler pendant 3 minutes, 45 litres d'eau partent aux égouts ! Pourtant, il est très facile d'économiser l'eau sur son robinet, pour cela, il suffit de changer le mousseur initial installé. En général, les mousseurs, ou aérateurs, ou brise jets installés sur les robinets standards ne réduisent pas la consommation d'eau (débit). Pour déterminer vos besoins, suivez cette méthode.

/ Etape 1: Robinet mâle ou Femelle?

Le filetage fait partie des paramètres normés en matière de raccordement. Il s'agit de la partie «vissable» sur votre sortie de robinet, et peut se situer à l'intérieur ou à l'extérieur du robinet. Il permet de déterminer si le raccordement à la bague dévissable est de type Mâle ou Femelle. Cela permet également de déterminer quel joint insérer avec son mousseur hydro-économome:



Méthode 4 - Sélectionner des réducteurs de débit de robinet

3.3.

Ainsi, un filetage externe sur le robinet entrainera la sélection de modèles de mousseur aérateur avec joint pour bague filetage femelle (F22). En revanche, un filetage interne sur le robinet entrainera la sélection de modèles de mousseur aérateur avec joint pour bague filetage mâle (M24).

/ Etape 2: Déterminez le débit maximal de vos robinets... en fonction de leur usage

Rappel de quelques notions clé:

Le débit est un volume d'eau (exprimé en litres ou en m³) qui coule pendant un temps donné (secondes ou minutes, par exemple). Exemple : S'il faut une minute pour remplir un seau de 10 litres, le débit sera de 10 litres par minute. Un robinet standard coule avec un débit de 12 l/min en moyenne en France.

Un robinet peut être déjà équipé d'un mousseur sans qu'il limite le débit d'eau dudit robinet, simplement dans l'objectif de modifier de type de jet.

> Pour la Cuisine:

Limitez le débit à 6 l/min (pas moins, de manière à garder du confort lorsque vous devez remplir une casserole!).

> Pour la Salle de bain:

Limitez le débit à 4 l/min (on a rarement besoin de remplir un contenant dans un évier de salle de bain, nul besoin de plus!).

> Pour tout robinet domestique (cuisine et salle de bain)

Nous vous conseillons d'installer également des équipements complémentaires, tels que des embouts avec rotules orientables, pour diriger le jet à votre guise, et/ou des embouts stop flux, qui minimisent les mini-gaspillages.

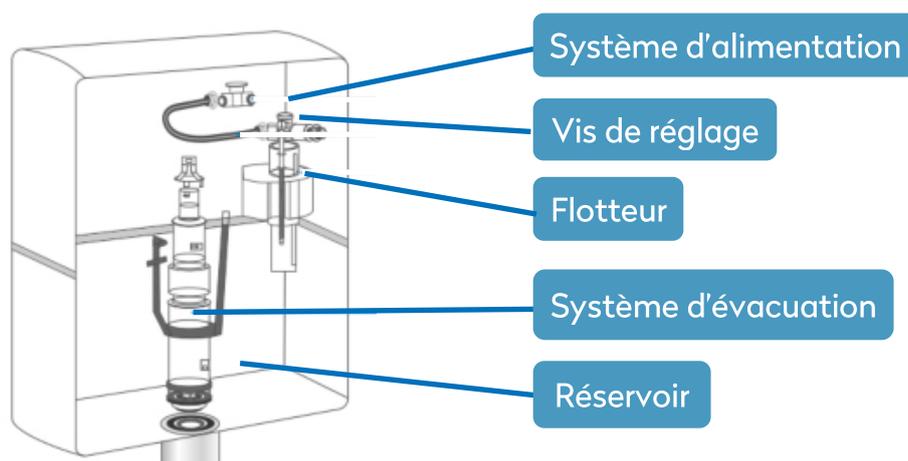
En suivant cette méthode, vous ne vous tromperez pas!

Méthode 5 - La sobriété de l'eau aux toilettes

/ Une chasse d'eau, est un ensemble de mécanismes (simplifié)

- Le **système d'alimentation** en eau qui se compose du **flotteur**, le dispositif qui permet de contrôler les sorties d'eau tout en tenant compte de la quantité d'eau présente ; le tube de descente qui s'ouvre et qui se ferme en fonction du niveau d'eau et la **vis de réglage** qui permet de régler la quantité d'eau souhaitée dans le réservoir.
- Le **réservoir** d'eau comprenant le couvercle, et le trop plein, qui permet d'évacuer l'eau si le flotteur rencontre des problèmes et le joint d'étanchéité du réservoir.
- Le **système d'évacuation** constitué d'une tige de raccordement du système d'alimentation et une cloche du système d'évacuation qui permet de retenir l'eau dans le réservoir.

Coupe latérale simplifiée d'une chasse d'eau



/ Principe de fonctionnement d'une chasse d'eau

Quand on tire sur la tirette ou pousse sur le poussoir voilà ce qui se passe dans le circuit de la chasse d'eau : Le système d'évacuation se soulève et laisse passer l'eau dans la cuvette. Le flotteur suit la descente de l'eau et déclenche l'ouverture de l'arrivée d'eau. Le mécanisme de chasse reprend sa place et rebouche la sortie d'eau ; le réservoir se remplit, le flotteur remonte suivant le niveau d'eau. Au remplissage maximal, le flotteur déclenche la fermeture du robinet. La **vis de réglage** permet de prédéterminer le volume d'eau évacué à chaque chasse d'eau tirée, et **flotteur** permet de contrôler les sorties d'eau chaque chasse d'eau tirée tout en tenant compte de la quantité d'eau présente dans la vasque.

Ce seront donc les 2 mécanismes sur lesquels agir pour moduler le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau!

Méthode 5 - La sobriété de l'eau aux toilettes

/ Réduire le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau tirée

Même avec un bouton dédié pour réduire la consommation (chasse d'eau double poussoir 3/6L ou 6/9L), le nombre de litres utilisés est toujours bien supérieur aux besoins réels. Attention, un volume minimal de 3 litres d'eau est recommandé par les autorités sanitaires, afin d'assurer une évacuation efficace des eaux noires (eaux d'évacuation des WC) et le maintien en bon état des systèmes d'assainissement.

> Option 1: Moduler la vis de réglage

Sur les anciens modèles dotés d'une tige métallique avec du polystyrène à l'extrémité, vous devrez agir directement sur la tige métallique pour diminuer le volume d'eau présent dans votre réservoir. Il faudra donc plier légèrement la tige vers le bas pour que le robinet d'arrivée d'eau se coupe plus tôt. Il faudra sans doute faire quelques essais pour trouver le réglage adapté. Sur les modèles équipés d'une longue vis, régler votre flotteur de chasse d'eau devient encore plus simple. Il vous suffit, via la vis, de faire monter ou descendre le flotteur pour qu'il agisse sur la valve d'arrivée d'eau plus tôt. Cette option 1 peut s'avérer fastidieuse, les modèles de chasse d'eau étant très diversifiés.

> Option 2: Tromper le flotteur avec la poussée d'Archimède... Euréka!

Immerger un objet dans le réservoir de votre chasse d'eau permet de « tromper » le flotteur. En effet, le volume de l'objet vient s'ajouter au volume de l'eau, et puisque le flotteur considère le volume total comme étant de l'eau, il se voit « trompé »! Si cette astuce est pratique et abordable, attention cependant à ne pas faire n'importe quoi:

- Un gros caillou fissurera votre vasque en faïence à chaque chasse d'eau tirée,
- Une brique se désagrègera avec le temps, ce qui va obstruer les canalisations, et
- Une bouteille d'eau en plastique se désagrègera également polluant l'eau douce évacuée avec des microparticules de plastique.

> La solution recommandée par les autorités sanitaires est simple:

Immerger un Sac économiseur d'eau, ou « EcoSac WC » dans votre chasse d'eau en le suspendant à la paroi permet de « tromper » le flotteur, sans impacter la qualité de l'eau évacuer et sans détériorer votre faïence. Vérifiez néanmoins que des dimensions du Sac WC sont compatibles avec l'espace disponible à l'intérieur de la vasque (réservoir) de votre chasse d'eau.

**Chaque
goutte
compte**



Section 4

LE CATALOGUE DETAILLE

Choisir et installer

Les limiteurs de débit de douche disponibles

4.1.

La douche représente 40% d'une facture d'eau annuelle. Il s'agit du plus gros poste de consommation domestique en eau potable. Une douche type, c'est 60L d'eau chaude sanitaire utilisés chaque jour, avec un débit moyen de 12L/min, prise en 5 minutes en moyenne. En réduisant le débit et votre temps de douche, vous pouvez réduire jusqu'à 70% votre consommation en eau potable et en énergie de chauffe. Il suffit d'installer les bons équipements.

La solution simple et efficace pour réduire votre consommation d'eau sous la douche sans remplacer votre pommeau de douche ! Réalisez des économies d'eau et d'énergie sous la douche de manière passive, en réduisant le débit d'eau de votre douche à 6L/min ou à 8L/min (contre 12 L/min en moyenne, sans limiteur de débit, ou sans douchette hydro-économe). Ajoutez simplement un Réducteur de débit de douche à votre robinetterie, installé sans outils en 2 minutes. A placer entre le flexible de douche et la robinetterie fixée au mur.



6L/min



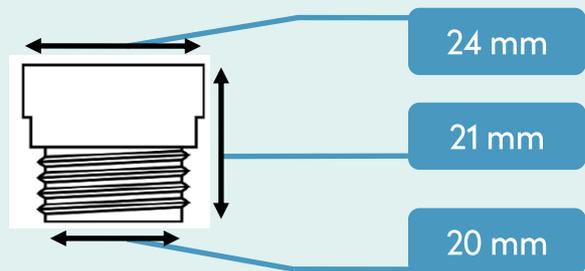
8L/min

Gratuit
au lieu de
7,50€

- > 2 modèles disponibles: Jaune = 6l/min; Vert = 8l/min.
- > 40 à 50% d'économies (eau + énergie), sans remplacer votre pommeau de douche
- > Jet 100%, pas de perte de confort
- > Compatibles sur tout type de flexible de douche (voir dim.)
- > Débit autorégulé via joint torique
- > Corps métal, gris Chromé, Avec système anticalcaire intégré

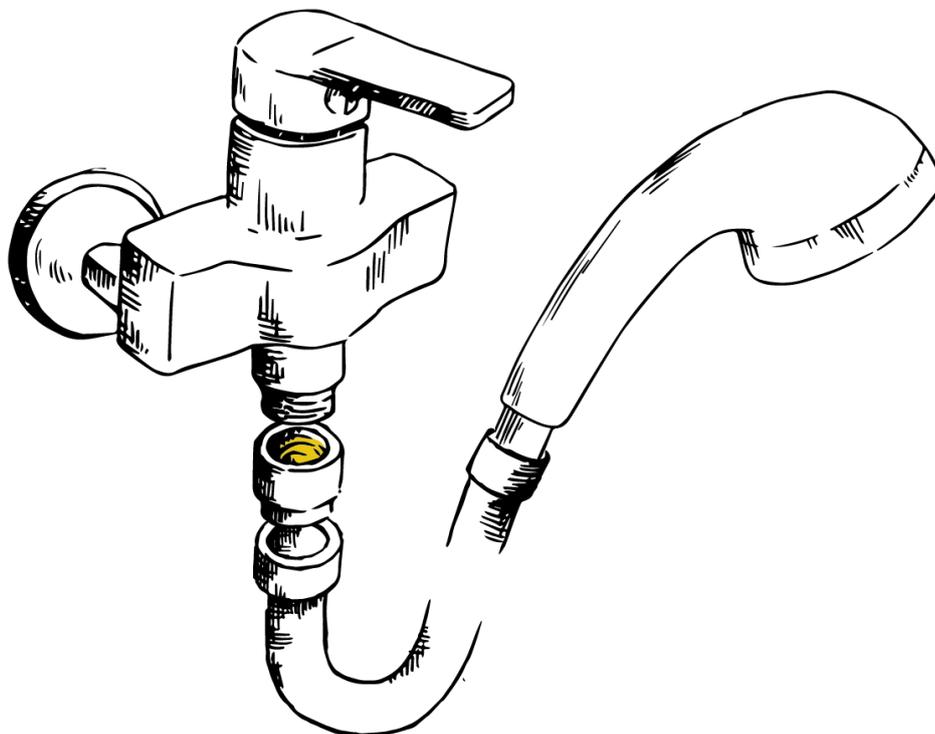
Les +
produit

Schéma technique



Équipement limité à 2 unités/foyer - Fourni avec joint d'étanchéité. Caractéristiques techniques: Compatibilité universelle (filetage 15x21mm) vissage facile sur tous les flexibles (standard 1/2) - Débit (entre 2,5 et 5 Bar): 6 ou 8 L/min - Pression minimale requise: 0,8 bars en sortie de robinet - Dimensions: H 21 x Ø 24 mm - Poids: 24 g - Certifications: ACS et CE - Garantie fournisseur: 2 ans

37



1. Dévissez le flexible de votre douche, côté robinetterie.
2. Vissez votre Limiteur de débit de douche au flexible, dans le sens indiqué, puis revissez le tout à votre robinetterie.

Et voila, le tour est joué!

Les mousseurs pour robinets disponibles

4.2.

L'usage des robinets représente 13% d'une facture d'eau annuelle. Il s'agit du poste #3 de consommation domestique en eau potable. Dans la cuisine ou la salle de bain, 19,5L d'eau sont utilisés chaque jour/usager, avec un débit moyen de 12L/min. En réduisant le débit de vos robinets, vous pouvez réduire jusqu'à 70% votre consommation en eau potable et en énergie de chauffe. Chaque robinet mérite d'être équipé des bons dispositifs, il suffit d'installer les bons équipements... au bon endroit.



4L/min



6L/min

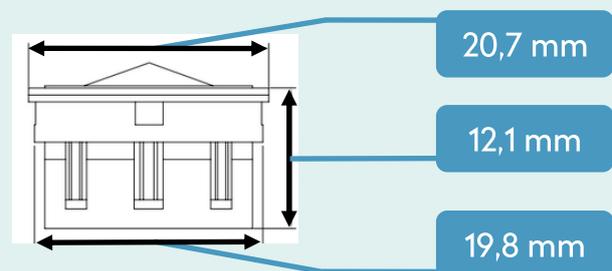
Installez ou remplacez vos anciens mousseurs aérateurs par nos Mousseurs hydro-économiques pour robinets Salle de bain ou cuisine, plus performants et écologiques ! Ils pressurisent ou aèrent le jet d'eau pour un confort d'usage optimal, et réduisent à 4l/min ou 6l/min le débit de votre robinetterie (contre 12 l/min en moyenne, sans dispositif limiteur de débit). Insérez simplement un Mousseur pour robinets, face colorée vers le haut, ainsi que son joint d'étanchéité, placé par-dessus, dans la bague dévissable de votre robinet. Installés sans outils, en 2 minutes.

- > 2 modèles disponibles:
Blanc = 4l/min. Jet aéré, idéal pour une salle de bain!
Jaune = 6l/min. Jet aéré, idéal pour une cuisine ou autre !
- > Avec système anticalcaire intégré
- > Fourni avec joints M24 ou F22 (2 joints par mousseur)
- > Insertion bagues rondes standard Mâles ou Femelles

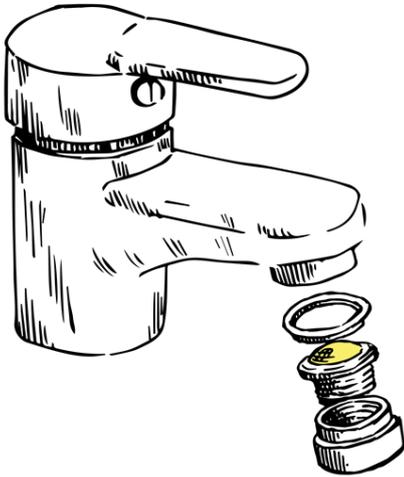
Les +
produit

Gratuit
au lieu de
4,00€

Schéma technique



Équipement limité à 4 unités/foyer - Fourni avec joint d'étanchéité M24 ou F22. Caractéristiques techniques: Compatibilité, insertion facile dans toutes les bagues rondes standard - Débit (entre 2,5 et 5 Bar): Au choix de 4, ou 6 L/min - Pression minimale requise: 0,8 bars en sortie de robinet - Dimensions: H 12,1 mm x Ø 20,7 mm - Poids: 2 g - Certifications: ACS et CE - Garantie fournisseur: 2 ans



1. A l'aide d'une pince, dévissez la bague de la robinetterie; Nettoyez la à l'aide d'une brosse (tartre, accumulation de particules, ancien mousseur non économe, joint durci);
2. Insérez le mousseur de robinet dans la bague, face colorée vers le haut, face grise vers le bas; Déposez le joint en silicone sur le mousseur (**Joint Male ou joint femelle?** Voir la rubrique dédiée plus bas);
3. Revissez la bague et ses nouveaux composants à la robinetterie. Et voilà, le tour est joué!

Joint Male ou Femelle?



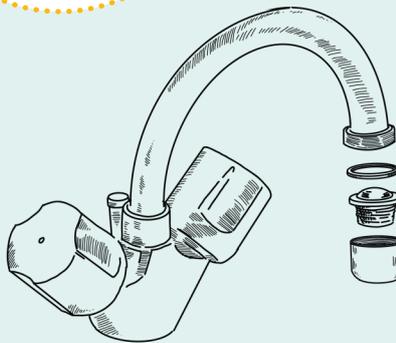
Comment choisir entre les 2 types de joints fournis?

Pour chaque commande de mousseur, vous trouverez dans votre colis 2 joints blancs en silicone. Seule leur épaisseur permet de les distinguer:

Le joint fin est un joint « Femelle » de gabarit F22.

Le joint épais est un joint « Mâle » de gabarit M24.

Robinet femelle:

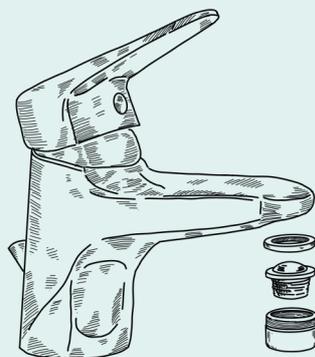


— Filetage visible

— Joint femelle, fin (F22)

— Bague femelle, avec filetage interne

Robinet mâle:



— Filetage invisible

— Joint mâle, plus épais (M24)

— Bague mâle, avec filetage externe

L'EcoSac WC disponible

4.3.

L'usage des WC représente 20% d'une facture d'eau annuelle. Il s'agit du poste #2 de consommation domestique en eau potable. Chaque jour, en moyenne, 30L d'eau potable sont utilisés par usager dans les WC de son domicile. Une chasse d'eau type utilise 9L d'eau à chaque utilisation, pour 3 à 4 utilisations quotidiennes.... En réduisant le volume de la vasque de votre chasse d'eau, vous pouvez sauver de l'eau potable facilement, et sans perte de confort.

Réalisez des économies d'eau de manière passive, en réduisant le volume d'eau utilisé de 2L, pour chaque chasse d'eau tirée.

L'EcoSac WC à immerger dans le réservoir de toilettes est la solution simple et durable pour réduire la consommation d'eau de vos toilettes, sans remplacer le mécanisme de chasse. Sur le principe de la poussée d'Archimède, remplissez (1 fois) de 2L d'eau votre Sac économiseur pour chasse d'eau, avant de l'insérez dans la vasque de vos toilettes pour réduire le volume d'eau utilisé à chaque évacuation. En effet, la capacité du réservoir deviendra moins importante en eau « libre », ce qui réduit la consommation d'eau à chaque fois que vous utilisez vos toilettes. Attention! Compatible avec tout type de chasse, à l'exception des vasques encastrées et des systèmes poussoirs de 3/6 litres.



Gratuit
au lieu de
5,40€

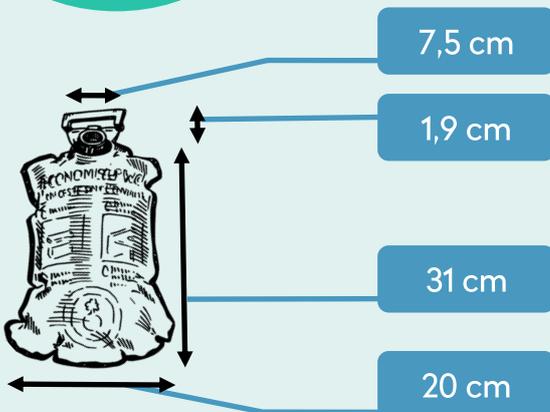
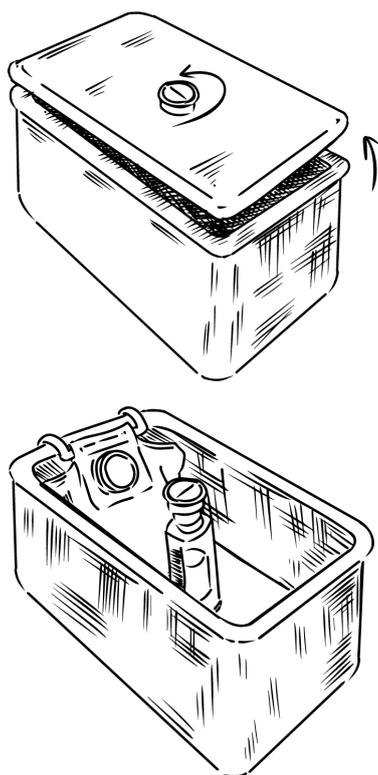


Schéma technique
(Sac non rempli)

- > Sauvez 2 litres d'eau à chaque chasse d'eau tirée, soit 20% à 30% d'eau économisée
- > Compatible avec tout type de chasse, à l'exception des vasques encastrées et des systèmes poussoirs de 3/6L. Convient pour toilettes récentes 6/9L.
- > Se suspend à la paroi ou se place dans le réservoir
- > Imputrescible, pas de pollution de l'eau via microparticules. Produit résistant aux bactéries et moisissures
- > Fabriqué à partir de plastique recyclé!

Les +
produit

Équipement limité à 1 unité/foyer - Caractéristiques techniques: Compatible toilettes non encastrées, toilettes simple poussoir et double poussoir 6/9L. Incompatible toilettes double poussoir 3/6L. Insertion facile dans les toilettes compatibles, suspente à paroi - Volume max. poche : 2L - Dimensions: L 32,9 cm x L 20 cm - Poids: 44 g - Certifications: ACS et CE - Garantie fournisseur: 2 ans



Notice illustrée également indiquée sur votre EcoSac WC.

1. Coupez l'arrivée d'eau relative à votre chasse d'eau;
2. Tirez la chasse d'eau pour vider le réservoir;
3. Remplissez d'eau votre EcoSac WC, jusqu'au marquage (2 litres au maximum);
4. Refermez bien le bouchon rouge;
5. Ouvrez le réservoir de la chasse d'eau;
6. Insérez l'EcoSac WC rempli d'eau, sans bousculer le mécanisme du flotteur;
7. Suspendez le à une paroi à l'aide de l'attache grise;
8. Refermez la vasque;
9. Ouvrez l'arrivée d'eau. Le tour est joué!

Des petits ruisseaux, naissent les grandes rivières



L'eau et ses usages ont été déterminants pour l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, sur la planète bleue, les enjeux de l'eau sont multiples : Répartition inégale et raréfaction des ressources, gaspillage, pollutions... Le monde pourrait être confronté à un déficit en eau de 40% d'ici 2030 si rien n'est fait. Car l'Homme et le changement climatique affectent le cycle de l'eau. En 2050, nous serons 10 milliards d'habitants sur Terre. Pour répondre à la future demande alimentaire, la production agricole devra augmenter de plus de 50%. Pour répondre à ce défi colossal, les acteurs institutionnels, économiques, et industriels ont leur rôle à jouer. Et les individus aussi !



En France, un individu consomme en moyenne 150L d'eau potable par jour à la maison. C'est l'équivalent d'une baignoire remplie à ras bord! En somme, c'est beaucoup trop ! Chez EcoWhat, on s'est posé la question suivante : Comment aider les citoyens d'aujourd'hui à répondre, à leur échelle, aux grands enjeux de demain ? Notre solution, vous fournir les outils pour mieux comprendre votre consommation, et les équipements pour mieux la réduire!



Et ce, tout en participant à une action solidaire, car si l'accès à l'eau est l'un des grands défis humains, encore aujourd'hui, 1/3 de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable. Ainsi, pour chaque kit hydro économe WhatBox acheté, EcoWhat verse 1 à 2 € sur une collecte solidaire à l'ONG LIFE, afin de construire des puits dans les régions du monde en stress hydrique. Ce mécanisme nous a d'ores et déjà permis de faire construire 2 puits au Cambodge, c'est fantastique! Et dans le cadre de l'Opération « Chaque goutte compte dans le Département de la Drôme (Edition été 2024) », EcoWhat renforce ce mécanisme de solidarité: Nous effectuerons un don additionnel à l'une de nos collectes en cours à l'issue de l'opération. Ferez-vous de même? En participant à l'opération, vous participez, à votre échelle, à l'atteinte de l'un des objectifs du millénaire de l'O.N.U ! « Les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain », disait Victor Hugo. Et si des petits ruisseaux naissent les grandes rivières, changeons le monde, pas à pas, chacun à notre échelle.

Nous contacter

d.

**Support technique de l'opération,
Service Client de l'opération,
Service Après Vente de l'opération,
Réclamations de l'opération.**

Une question? Un souci?

Formulaire de réclamation :

<https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/contact/>

Par téléphone:

Au 05 36 89 92 48
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Par voie postale:

EcoWhat S.A.S.
Service Chaque Goutte Compte
20, Rue des trois piliers,
31000 Toulouse

Société E.S.S. de conseil en économie d'énergie - EcoWhat S.A.S.
RCS Toulouse n° 831 844 386 00019